



Comité Directeur du DISTRICT du CHER de FOOTBALL

Réunion du 15 Juillet 2019

Le Comité Directeur s'est réuni le lundi 15 juillet 2019 à 18 h 15 au siège du District du Cher, sous la présidence de Monsieur Marc TERMINET.

Présents(es) :

Mlle BOLARD Amélie

MM APERT Jean-Marie - CLOUVET Jean-Claude - DELAPORTE Thierry - DEMAY Francis (Président de la CDA) - GARCIA Salvador (Représentant UNAF) - GUERIN Patrick - HERRERO Paul - JACQUET Yves - LANGLOIS Claude - TERMINET Patrick.

Excusés :

Mme FONTAINE Séverine

Dr BONNEAU Pierre - MM COUREAU Michel - DENIZOT Philippe - RICHARD Joël (Représentant des Educateurs) - CAINER Emmanuel (ETD)

1 - APPROBATION D'UN PROCES-VERBAL

Adoption du Procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 11 juin 2019

Aucune remarque n'ayant été formulée sur son contenu suite à l'envoi de celui-ci aux membres du Comité Directeur pour approbation le 23/05/2019, celui-ci est donc adopté à l'unanimité

2 - INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

2 - 1/ MODIFICATIONS CONCERNANT LE COMITE DIRECTEUR ET LA COMPOSITION DE CERTAINES COMMISSIONS

Le Président informe les membres des démissions du Comité Directeur et de toutes autres fonctions de MM Alain BELHADJ, pour des raisons liées à sa fonction de Délégué du Défenseur des Droits, et François CARVALHO, pour des motifs purement professionnels.

Il s'agira donc dans un avenir proche de pourvoir aux remplacements de ces deux membres partant,

Du fait de la démission comme indiquée ci-avant de François CARVALHO, par ailleurs Président de la Commission d'Appel de Discipline, il y a lieu de nommer à la tête de celle-ci un nouveau responsable.

Le Président propose la nomination d'Amélie BOLARD, membre de ladite commission, à cette fonction, Hugues GILLET en devenant Secrétaire, et Gérard GAUTIER nouveau membre appelé à siéger.

Ce dernier, du fait de l'absence prolongée de Philippe DENIZOT, s'investira par ailleurs dans les relations avec la Presse, et alimentera le site en articles, sous

couvert bien entendu du Président avec lequel il a déjà accepté de s'occuper du Partenariat.

Thierry DELAPORTE accepte de prendre en charge la gestion des stocks et réserves équipements (ballons, ...).

Membre de la CDA, Johan MICHOUX s'est proposé pour devenir le correspondant FMI, tâche auparavant occupée par Eric ROSSIGNOL.

Nous avons reçu par ailleurs la démission de Monsieur Daniel LEMAIRE en tant que délégué de match pour le compte du District.

Enfin, le Président propose que Claude LANGLOIS occupe dès maintenant la fonction de Secrétaire Général Adjoint, auprès de Jean-Marie APERT. Il pourra ainsi le seconder dans tous les domaines d'intervention de ce dernier. Pour ce faire, il occupera le bureau de l'Espace Karine Luberne lorsque celui-ci sera rendu disponible par Yves JACQUET, lui-même appelé à prendre bientôt place dans le bureau réservé aux Vice-Présidents.

=> L'ensemble de ces propositions reçoit l'accord unanime du Comité Directeur siégeant.

2 – 2/ MODALITES DE REPONSE AUX DEMANDES EMANANT DES CLUBS ET/OU LICENCIES

Le Président tient à rappeler qu'il appartient à chaque Président de Commission ou Secrétaire de consulter régulièrement et de répondre à toute demande émanant d'un club ou d'un licencié (mail, courrier postal, téléphonique) et qui concerne son domaine d'activité.

Une réponse doit d'être apportée dans un délai maximum de 5 jours, avec copie obligatoire au Président et au Secrétaire Général pour les demandes qui transitent par le Secrétariat.

Pour ce faire, chaque Commission importante du District dispose maintenant d'une adresse mail dédiée. **Opérationnelles au 01 septembre prochain**, celles-ci seront diffusées sur notre site et ainsi portées à la connaissance de tous, et un mail d'information sera envoyé aux clubs.

Le Secrétariat qui réceptionne en général par mail tous les courriers est chargé d'en assumer l'orientation vers la Commission concernée appelée à répondre, avec copie au Président et au Secrétaire Général.

De leur côté, les Conseillers Techniques sont tenus, comme ils le font régulièrement, d'adresser copie de leurs envois au Président, au Secrétaire Général et à toute autre personne responsable qu'ils estiment devoir informer.

2 – 3/ APPEL(S) DES DECISIONS DISCIPLINAIRES

Lors de la réunion du Comité Directeur du 11 juin dernier, il a été décidé que **Messieurs Marc TERMINET (Président), Jean-Marie APERT (Secrétaire Général)** et Alain BELHADJ (Responsable Juridique) étaient autorisés à faire appel, séparément, au nom du Comité Directeur, des décisions prises par la Commission de Discipline du District du Cher, concernant les dossiers de la saison 2019-2020.

Du fait de la démission évoquée de Monsieur BELHADJ, seuls donc le Président et le Secrétaire Général auront cette faculté.

2 – 4/ RECEPTION CLUBS

Suite à des mails ayant circulé à destination de tous les clubs du District juste avant notre Assemblée Générale du 28/06/2019, consécutivement à un premier envoi, dont le contenu est à la limite de la diffamation, émanant du FC SANTRANGES mettant entre autres en doute la crédibilité, voire l'intégrité de nos instances, plutôt que de répondre par écrit, le Président a préféré invité à un entretien collectif les représentants des clubs du CS FOECY, de l'AS SOULANGIS et de l'ES BENGY.

Ceux-ci ont été reçus le vendredi 12 juillet dernier cf. compte rendu ci-après, rapporteur Claude LANGLOIS.

REUNION DISTRICT / CLUBS du 12-07-2019

Suite à quelques mails critiques adressés au District par différents clubs (AMS Bengy / Craon, CS Foëcy, AS Soulangis) mettant notamment en cause la Commission de discipline, le Président Marc Termet, entouré de trois membres du Comité Directeur, a reçu lesdits clubs au siège du District afin d'**échanger de manière constructive et d'avancer ensemble.**

Tous les thèmes souhaités par les clubs ont été abordés, en toute liberté :

- 1) **la Commission de discipline** : ses obligations réglementaires et son fonctionnement.
- 2) **les soucis d'ordre financier** handicapant les clubs (principalement ruraux).
- 3) **les candidats arbitres et leur accompagnement** par la Commission de District de l'Arbitrage (CDA) **durant leur formation.**

Par suite, comme aide à la résolution de problèmes, une information a été rappelée : **tous les clubs sont invités à se diriger vers leur référent au District aussi souvent que nécessaire.**

Un groupe de travail sera prochainement créé qui aura à examiner l'ensemble de ces sujets.

Un groupe de travail restreint va rapidement être mis en place. Celui-ci aura pour mission d'analyser et de cerner au mieux les difficultés permanentes rencontrées par les clubs dits ruraux. Ce groupe de travail sera force de proposition à destination du Comité Directeur.

« Des dispositions se doivent d'être prises (dixit Président), suite à la réunion de vendredi dernier, des idées ont déjà germées dans l'esprit de certains, des orientations sont déjà évoquées, avançons dans cette démarche... »

2 – 5/ COURRIER CLUB

US HENRICHEMONT MENETOU SALON (mail du 21/06/2019)

« Serait-il possible de revoir le montant des engagements équipes de jeunes. En effet engager une équipe Foot réduit (U7, U9, U11) coûte 26 euros alors qu'une équipe U13 à 8 coûte 18 euros plus les engagements Coupe ou Festival.

Une équipe Seniors vétérans 28 euros, une équipe 5^{ème} division à 11 : 26 euros.

N'est-il pas possible d'harmoniser ces prix et au vu de l'afflux de jeunes faire un effort tarifaire.

A titre d'exemple cette saison nous avons payé 10 x 26 pour U7, U9, U11 soit plus que les engagements Seniors ».

Une discussion s'engage à ce sujet faisant apparaître une volonté des membres du Comité Directeur d'aller dans le sens de la demande exprimée par l'expéditeur du mail Monsieur Grégory D'HAUCOURT, Président de l'USHMS.

Après en avoir mesuré rapidement l'impact financier pour le District (Paul HERRERO, Trésorier)

=> accord est donné à l'unanimité de suivre la suggestion avancée par Yves JACQUET de porter à partir de la saison 2019-2020 à 20 euros, au lieu de 26, les engagements des équipes en championnats Animation U7, U9 et U11.

CHARTRE RECUE

Le FC AVORD nous a adressé la Charte signée par son Président Monsieur Jean-Philippe LALLIER.

2 – 6/ DEMANDES D'ENTENTES

Les clubs de l'US PLOU et de l'US LUNERY ROSIERES sollicitent l'accord du Comité Directeur pour jouer en entente pour les catégories U7, U9 et U13

=> Le Comité Directeur valide ces ententes sous réserve d'être conformes à l'Article 39bis alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF.

3 - INFORMATIONS LIGUE

3 – 1/ DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU BELFA

Lors du dernier Comité Directeur de Ligue qui s'est tenu le 09 juillet 2019, il nous a été précisé que le BELFA (Bureau d'Aide Ligue Football Amateur) a donné son accord pour apporter une aide de 1000 € à la famille de Pascal FOURNIER, arbitre décédé lors d'une rencontre le 24 février dernier, s'associant ainsi aux 500 € octroyés par le District et aux 500 € alloués par la Ligue.

Salvador GARCIA, au nom de l'UNAF 18 également donatrice, demande que l'association qu'il représente soit présente lors de la remise à la Famille des aides mentionnées.

3 – 2/ CNDS CLUBS 2019

Paul HERRERO, Trésorier, est invité par le Président à intervenir sur ce sujet : L'enveloppe Ligue pour cette saison est de 60 000 € alors que 243 000 € de dossiers ont été déposés par l'ensemble des 6 Districts concernés.

Au regard de ce constat, il a été décidé de se baser sur les dotations passées sachant qu'en ce qui concerne notre District aucun club n'avait bénéficié alors de subvention. De ce fait, les Présidents des Districts, sur suggestion du Président de la Ligue, se sont mis d'accord pour octroyer sur la dotation CNDS de 60 000 € 1500

€ au District du Cher, alors que cette année 5 dossiers représentant une enveloppe totale de 17 160 € ont été déposés concernant notre District.

Sachant que les 5 dossiers se décomposent ainsi :

Association Sportive Chapelloise	7 000 €
Vierzon Football Club	5 000 €
Bourges Foot	2 500 €
Etoile Sportive de Trouy	1 500 €
Football Clubs Vasselay-St Eloy de Gy	1 160 €

Que seuls les 3 premiers nommés sont recevables, le minimum attribué par dossier doit être de l'ordre de 1500 € (1000 € pour les clubs en ZRR), plafonné à 50 % du projet, et que priorité est donnée cette année aux clubs s'engageant dans une opération de féminisation.

De ce fait, le Trésorier suggère d'attribuer à l'AS CHAPELLOISE le montant disponible de 1500 euros, soulignant que celui-ci, club départemental, fait ressortir le besoin le plus important des 3 dossiers recevables.

Chacun est invité à donner son avis et à se positionner quant au choix du club bénéficiaire.

A l'unanimité moins 2 abstentions (Melle Amélie BOLARD et Mr Patrick GUERIN), le Comité Directeur donne son accord pour allouer l'allocation CNDS de 1500 euros au club de l'AS CHAPELLOISE.

4 – COMMUNICATIONS DU SECRETAIRE GENERAL

A.- AG COSMOS

Notre District est adhérent chez Cosmos (Conseil social du mouvement sportif). J'ai assisté,- désigné par Marc à son AG le 19 juin dernier à Paris.

Le *CoSMoS* accompagne ses adhérents dans leur rôle d'employeur et les représente dans les négociations de la branche *sport* avec les syndicats de salariés, Cosmos est membre fondateur de l'Agence Nationale du sport dont l'AG fondatrice s'est déroulée le 24 Avril 2019, L'ANS est représentée à l'AG par Frédéric Sanaur, Directeur général de l'Agence nationale du sport.

Cosmos fut auditionné par le Sénat sur les emplois aidés, soulignant à cette occasion que les nouveaux P E C (parcours emploi compétence) ne sont que très peu appropriés aux besoins des structures de la branche sport. C'est néanmoins à ce titre, que sera parmi nous à compter du 24 Août, Morgane

C'est aussi un acteur aux Commissions mixtes paritaires de branche dont Cosmos assure le secrétariat en lien avec le Ministère du travail, pour la mise en circulation des travaux entre les différentes organisations syndicales et patronales et par l'organisation des réunions de négociations.

Les arguments de Cosmos sont souvent entendus comme par exemple pour la désignation de L'AFDAS dans son agrément pour devenir l'opérateur de la branche sport à compter du 01 Avril 2019, mais ses arguments sont aussi considérés au cours des séances de négociations qui aboutissent à la signature d'accords et avenants à la CCNS (Convention collective nationale du sport).dont bien entendu nous dépendons auprès de nos salariés.

.C'est donc un acteur qui compte dans le paysage du sport. En général et le foot professionnel et amateur en particulier, et un acteur engagé du dialogue social de branche.

Les consultations les plus courantes auxquelles nous pouvons et nous avons déjà accédé :

Contrat de travail

Rupture de contrat

Formation professionnelle

Congés

Rémunérations

4221 structures sportives sont accompagnées par Cosmos, 3491 questions juridiques traitées

Philippe Diallo président de Cosmos avait convié à cette AG Thierry Teboul Directeur Général AFDAS. Il faut préciser que la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 05/09/2018 impose de désigner des opérateurs de compétence. Dans ces conditions la capacité de l'AFDAS à répondre aux besoins de la branche Sport, rejoignant les branches culture et médias, s'est révélée la plus opportune.

En effet Thierry Teboul considère que la rencontre des univers sport, culture et des médias relève d'une évidence, notamment par l'existence au sein de ces différents champs professionnels de nombreuses carrières courtes.

L'AFDAS est donc depuis le 1er Avril notre opérateur de compétences en remplacement de l'AGEFOS-PME, puis plus récemment d'UNIFORMATION.

L'AGENCE NATIONALE du SPORT, par la voix de son Directeur Général Frédéric Sanaur insiste sur le développement des pratiques au service du développement fédéral et territorial. Les actions viseront à **corriger les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs.**

Dans le cadre de sa première mission, l'Agence nationale du Sport tentera d'accompagner les fédérations vers plus d'excellence. Pour la seconde, le développement des pratiques, l'Agence agira au plus près des collectivités et territoires « carencés » en matière de politique sportive notamment pour l'emploi et pour la construction d'équipements sportifs. *« Elle soutiendra de manière innovante les fédérations via le projet sportif fédéral. A ce titre, l'Agence reprend les missions jusqu'alors dévolues au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) qui de ce fait est dissous. »*

Le fonctionnement et les activités qui étaient développés par l'ex CNDS seront remplacés à 100% en 2020. Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale reprendra aussi le suivi du haut niveau comme « Paris 2024 » avec une gouvernance partagée comprenant les collègues :

- Des représentants de l'état
- Du mouvement sportif
- Des collectivités territoriales
- Des acteurs économiques,

B.- Demande de renouvellement de l'agrément collectif service civique

Dans le cadre de l'agrément collectif devant être renouvelé début 2020 et dont la demande doit être anticipée, il convient au comité Directeur

De délibérer sur l'accueil de volontaires en Service Civique, dans les conditions fixées suivantes :

« L'organisme portant l'agrément engage sa responsabilité au regard, notamment, des conditions que les établissements secondaires ou les organismes membres doivent remplir pour bénéficier de l'agrément. L'organisme portant l'agrément est responsable, en particulier, au regard des conditions de son agrément, du respect

par ses organismes membres des conditions d'accueil, de tutorat et de formation des volontaires qui accomplissent auprès d'eux leur Service Civique ».

L'accord est voté à l'unanimité des membres présents au Comité Directeur.

C - Constitution des Commissions 2019/2020,

Les membres du C A présents et notamment les présidents sont conviés à la mise à jour des commissions appelées à exercer leurs fonctions au cours de la saison 2019/2020.

Le tour de table n'a pas permis la mise à jour complète, les travaux en ce sens sont donc reportés au prochain CA.

5 – TOUR DE TABLE

Commission de District de l'Arbitrage, Salvador Garcia :

Infos :

Nous avons enregistré beaucoup d'appels concernant le statut de l'arbitrage, mal compris de beaucoup.

La difficulté de recruter des candidats arbitres souvent évoquée est indépendante des dispositions liées à ce statut.

Réunion de fin de saison :

Cette réunion s'est tenue le vendredi 14 juin à Torteron en présence du Maire, des dirigeants et de l'arbitre du club, remerciements à toutes ces personnes.

Environ 75% des arbitres étaient présents 3 absents les autres étant excusés pour raisons professionnelles ou scolaires.

Proposition :

Le carton blanc est en application depuis quelques temps dans le District et tous les acteurs en disent du bien, je suggère de l'appliquer à partir des U15.

=> **Accord du Comité Directeur**

Boulleret-Savigny :

Appel du Stade Savigny relatif à une sanction du statut de l'arbitrage.

Vu les circonstances particulières, le Comité Directeur décide de réduire l'amende à 50 euros et le nombre de mutés à 2.

Commission de Féminisation et Foot Diversifié, Patrick Guérin :

SYNTHESE DES VOLONTARIATS U11 à U18 D1

Suite aux retours des fiches de volontariats basés sur les items suivants (la labellisation, les enfants inscrits en section sportive, les critères d'évolution à N-1, l'encadrement, la participation aux opérations techniques et l'argumentation du club) des points ont été attribués ce qui a permis de définir les équipes retenues dans chaque catégorie.

Critérium U11 : Finalité → 16 équipes réparties en 2 poule de 8

Les 14 équipes suivantes sont retenues. L'ETD (Equipe Technique Départementale) contactera des clubs pour compléter ce critérium.

Vierzon Football Club (1) – Vierzon Football Club (2) – Bourges 18 (1) – Bourges 18 (2) – Bourges Gazélec – ES Bourges Moulon – ES Trouy – Bourges Foot – AS St Germain – FC St Doulichard – OP Mehun AS St Amand – Entente Cantonale Angillonnaise et l'AS Orval.

Critérium U13 : Finalité → 16 équipes réparties en 2 poule de 8

Les 14 ou 15 équipes suivantes sont retenues. L'ETD (Equipe Technique Départementale) contactera des clubs pour compléter ce critérium.

Vierzon Football Club U12 – Vierzon Football Club (2) – Bourges 18 U12 – Bourges 18 (2) – Bourges Gazélec U12 – Bourges Gazélec (2) – US St Florent – ES Bourges Moulon – AS St Amand – ES Trouy – OP Mehun – FC St Doulichard – AS Orval – AS St Germain et le FC Avord (attente de confirmation)

Championnat U15 D1 : Finalité → 8 équipes soit 1 poule

9 clubs répondent aux critères énoncés ci-dessus mais l'**ES Bourges Moulon** s'étant manifesté après la date butoir et de surcroît classé **9^{ème}**, n'est donc **pas pris en compte**. Les 8 équipes suivantes sont donc retenues.

Vierzon Football Club – Bourges 18 – Bourges Gazélec – Bourges Foot – ES Trouy – AS St Amand – AS St Germain et le FC St Doulichard

Championnat Bi-départemental U17 D1 : Finalité → 1 poule de 12 équipes (6 équipes du Cher et 6 de l'Indre).

Les 6 équipes suivantes répondant aux critères sont retenues et favorables à cette compétition.

AS St Amand – Bourges Foot – Bourges Gazélec – FC St Doulichard – ES Trouy et le CS Vignoux/B.

Championnat Bi-départemental U18 D1 : Finalité → 1 poule de 12 équipes (6 équipes du Cher et 6 de l'Indre).

Les 6 équipes suivantes répondant aux critères sont retenues et favorables à cette compétition.

Vierzon Football Club – Entente Chaillot/Massay – Bourges Foot – AS St Amand – AS St Germain – FC Avord.

Pour ces 2 championnats Bi-départementaux, une confirmation sera donnée fin août pour finaliser ce projet car il se peut qu'il y ait des désistements. De même il faut définir dans sa globalité la gestion de ces compétitions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

Le Président,



Marc TERMINET

Le Secrétaire Général,



Jean-Marie APERT